



Une audio-conférence ministérielle sur les nouvelles mesures liées à la crise COVID s'est tenue ce jeudi 30 décembre. La secrétaire générale a précisé les annonces gouvernementales et a décliné les éléments de la dernière circulaire fonction publique d'application dès le 3 janvier, notamment le fait que le recours au télétravail sera rendu obligatoire à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours.

### **Déclaration liminaire de la cgt**

Sur l'obligation de trois jours de télétravail par semaine

En période de crise épidémique, le télétravail est un moyen de protection efficace.

Nous demandons le respect et l'uniformité d'application des règles sur le territoire. Trop souvent, depuis le début de la crise sanitaire, nous avons constaté des difficultés de mises en œuvre, voire des contournements des règles sanitaires.

Dans le même esprit, il faut rappeler et veiller à la bonne application des dispositifs prévus :  
le droit aux ASA pour garde d'enfant en cas de fermeture de classe ou d'isolement de l'enfant (nous rappelons que le télétravail n'est pas un mode de garde) ;  
les modalités d'isolement pour tous les collègues contaminés (qu'ils soient symptomatiques ou non) ;  
pour les personnes vulnérables.

### **Sur les mesures renforcées pour le travail sur site :**

La circulaire fonction publique indique que plusieurs règles sanitaires renforcées devront être strictement appliquées : notamment désinfection renforcée des postes de travail, utilisation régulière de gel hydro-alcoolique, installation de capteurs de CO<sup>2</sup>, organisation d'un lissage des horaires de départ et d'arrivée.

Comment vont-elles être déployées et surtout avec quels moyens supplémentaires ?

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le besoin d'augmentation des heures et budgets dédiés à l'entretien des locaux, pour ne pas faire peser sur les salarié.es et agents ce surcroît de travail.

Nous demandons une attention particulière sur les dotations en masque, notamment pour les personnes vulnérables, pour lesquelles les médecins préconisent d'utiliser uniquement des masques chirurgicaux et s'orientent même vers les masques FFP2.

**Sur le droit syndical :**

Dans un tel contexte, et notamment en début d'année électorale, nous ne pouvons que rappeler notre demande récurrente de pouvoir tenir des réunions d'informations syndicales en visio-conférence (type web-réunion). Les réponses d'attente, faites jusqu'à ce jour, sont inacceptables, notamment, au moment où les collègues vont rentrer dans une période de télétravail massive.

**Sur le pass vaccinal :**

Les dernières mesures annoncées pour faire face à l'épidémie sont dans la droite ligne de celles prises depuis le début de la crise sanitaire : les priorités données aux intérêts du capital et à l'activité économique sont incohérentes et contradictoires.  
La transformation du pass sanitaire en pass vaccinal, actuellement discutée au parlement dans l'urgence, ferait peser de nouvelles contraintes sur les salariés et agents. Cette obligation vaccinale non assumée est contre-productive car elle entretient le doute, la défiance et la division.  
L'impasse continue d'être faite sur l'accompagnement social des plus précaires et des plus fragiles, qui sont aujourd'hui les plus éloignés de la prévention et de la vaccination.

Nous rappelons que nous sommes pour la vaccination, nous avons pendant des mois demandé au ministère d'organiser des vaccinations au sein des services, on sait que les opérations de vaccinations dans l'environnement professionnel sont efficaces.

Qu'envisagez-vous sur ce sujet ?

Nous vous rappelons que nous n'acceptons pas que des collègues soient sanctionnés d'une quelconque façon.

Nous partageons avec Solidaires le besoin de faire un point complet sur la situation très préoccupante dans les DOM.

Enfin, nous sommes très inquiets sur les restaurants administratifs, déjà fortement impactés par la crise et développement du télétravail.

***../.. suite à télécharger***

**fichiers:**



[Télécharger compte\\_rendu\\_covid\\_30122021.pdf](#) (277.72 Ko)

**Public:** [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

